

# FORMATION D'INITIATIVE LOCALE EPS

## FIL EPS 2024-2025

### DEFINITION D'UNE FIL

Une formation d'initiative locale est **une aide offerte au chef d'établissement, coordonnateur ou membre de l'équipe EPS pour mettre en place une formation interne** à destination des professeurs d'EPS de l'établissement (ou de membres de la communauté éducative porteurs d'un projet en collaboration avec l'EPS), **et également à destination de ceux des établissements des communes du secteur proche concernés par la même thématique.**

### OBJECTIF D'UNE FIL

La FIL s'inscrit à la fois dans la cohérence d'une politique académique et répond à un contexte particulier, l'établissement, pour des publics identifiés, les élèves. En effet, la FIL prend appui avant tout sur **une analyse du contexte de l'établissement** (axes du projet d'établissement concernés, caractéristiques et besoins des élèves, modalités particulières de pratique...), en lien avec les programmes disciplinaires en vigueur ainsi que les domaines du socle commun et les objectifs généraux du lycée.

Ainsi, elle doit déboucher davantage sur l'appropriation, par les stagiaires, d'une **méthodologie d'élaboration de contenus d'enseignement et/ou d'évaluation**, que sur une reproduction de solutions standardisées non adaptée à un contexte singulier.

**En aucun cas elle ne peut se limiter à la compilation de recettes didactiques dans une APSA. Une FIL se veut avant tout génératrice de réflexions collectives et partagées en vue de concevoir et proposer des démarches d'enseignement / d'apprentissages contextualisées.**

### MISE EN OEUVRE D'UNE FIL

Les formateurs intervenant dans le cadre des FIL seront des enseignants chevronnés reconnus pour leurs compétences dans la thématique choisie et au regard d'une politique globale de formation dans laquelle ils s'inscrivent et s'investissent. **Ils peuvent être proposés par l'équipe des enseignants lors de la formulation de la demande. Ces choix seront validés par l'Inspection EPS.**

Une FIL peut se dérouler sur **2 demi-journées en présentiel (4h maximum) si possible non consécutives ou une journée en présentiel**, ce qui permet dans la mesure du possible de mettre en pratique les éléments abordés lors de la première session et/ou de répondre à une commande du/des formateur(s) avant un second temps de formation complémentaire qui pourra également permettre un retour d'expériences. **Il est également possible d'envisager une partie de la formation en distanciel sous différentes formes (visio, conférence, parcours M@gistère...). Aussi, en accord avec le chef d'établissement, le nécessaire devra être fait pour limiter si possible l'impact d'une FIL sur le face à face pédagogique avec les élèves (auto-remplacement, RCD, mise en activité pédagogique encadrée des élèves).**

**Une FIL doit concerner 10 candidats au minimum.**

La rémunération des intervenants est prise en charge par l'E AFC lorsqu'il s'agit de personnels de l'éducation nationale et sur les fonds de l'établissement pour les intervenants extérieurs.

## Comment procéder pour demander une FIL EPS ?

### 1- Faire une demande de FIL auprès de l'Inspection Régionale Pédagogique EPS

En adressant par mail à [Laurent.Boyer@ac-reunion.fr](mailto:Laurent.Boyer@ac-reunion.fr) et [insp2d@ac-reunion.fr](mailto:insp2d@ac-reunion.fr) la fiche de demande de FIL en EPS 2024 – 2025 suivante (pages 3 et 4)

**date limite pour effectuer la demande : vendredi 11 octobre, délai de rigueur**

Les demandes de FIL doivent se centrer en priorité sur les enjeux éducatifs poursuivis par les équipes pédagogiques. Une approche par compétences et par champs d'apprentissage doit être privilégiée afin d'éviter une centration exclusive sur un apport de connaissances dans une APSA donnée.

**Au regard des attentes nationales, la priorité sera donnée à :**

**-l'EPS au service de la santé et du bien-être des élèves**

**-le repérage des besoins des élèves et la mise en œuvre d'un enseignement différencié**

**-la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les différents champs d'apprentissages**

**-l'usage des outils numériques au service de la réussite des élèves**

Compte tenu des priorités nationales et académiques, et le soutien à accorder aux élèves les plus fragiles, nous vous demandons d'intégrer dans la formulation de vos demandes la question de la différenciation pédagogique.

Exemples de demandes de FIL validées :

- CA X et les APSA V et B. *Questionner et mutualiser des choix de contenus, des stratégies d'enseignement et des modalités d'évaluation, au regard des niveaux d'exigences des programmes et de la diversité des élèves.*

- CA X et les APSA V et B. *Questionner et analyser les choix éducatifs, didactiques et pédagogiques au regard des niveaux d'exigences des programmes et de la diversité des élèves.*

### 3- Lancement des FIL

Le chef d'établissement peut impulser une demande de FIL. Lorsque les équipes pédagogiques EPS sont à l'origine de la demande, en accord avec leur chef d'établissement et le formateur potentiel, ils doivent définir des dates et lieux d'organisation de la FIL et les communiquer à l'E AFC.

Cette dernière procédera par la suite au lancement de la formation.

Un délai de 4 semaines est nécessaire à la mise en œuvre du stage.

**Il n'y a pas de remboursement de frais de déplacements, ni de location de salle dans le cadre d'une FIL (organisation en interne entre l'équipe EPS porteuse de la demande et son équipe de Direction). De la même façon, il est demandé à l'équipe EPS porteuse de la demande de FIL de faire le nécessaire en termes de réservations d'installations sportives auprès des interlocuteurs avec lesquels ils ont l'habitude de travailler (piscine, gymnase, SAE etc...)**

### 4- Les FIL non mises en œuvre l'an dernier

Les FIL EPS accordées les années antérieures non mises en œuvre doivent faire l'objet d'une nouvelle demande de la part des équipes EPS S/C du chef d'établissement

## FICHE DE DEMANDE DE FIL en EPS 2024 – 2025

A retourner à l'Inspection Pédagogique Régionale EPS pour le 11/10  
par mail à [ipreps@ac-reunion.fr](mailto:ipreps@ac-reunion.fr) et [Laurent.Boyer@ac-reunion.fr](mailto:Laurent.Boyer@ac-reunion.fr)

Nom de l'EPLE	
Nom et prénom du demandeur	
Fonction du demandeur	
Date de la demande	

### INTITULÉ de la FIL :

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES RECHERCHES</b>	
<b>JUSTIFICATIONS EN LIEN AVEC :</b>  <b>➔ DOMAINE(S) S4C PRIORITAIRE(S) /</b>  <b>➔ OG lycée</b>	
<b>JUSTIFICATIONS EN LIEN AVEC LES AXES DES PROJET EPLE, EPS et AS</b>	

<p><b>JUSTIFICATIONS DE LA DEMANDE :</b></p> <p>➔ <b>Réflexions engagées par l'équipe ?</b></p> <p>➔ <b>Obstacles aux apprentissages ?</b></p> <p>➔ <b>Problèmes professionnels identifiés ?</b></p> <p>➔ <b>Intérêt de cette formation au regard de l'analyse des profils et besoins des élèves et/ou du contexte d'établissement ?</b></p>	
<p><b>DATES (1 mois d'écart) souhaitées</b></p>	<p>Session 1 : _____ Session 2 : _____</p>
<p><b>INTERVENANTS</b> <b>si connus</b> <b>LIEU(X)</b></p>	
<p><b>LISTE NOMINATIVE DES CANDIDATS</b> <b>(nom + prénom)</b></p>	

**AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :**

Cachet, date et signature du chef d'établissement :